



Note de conjoncture

Février 2025

**LOGEMENT
CONSTRUCTION**



Construction neuve à La Réunion

Janvier 2024 – décembre 2024

La construction neuve en régression à l'exception des locaux non résidentiels commencés.

De janvier 2024 à décembre 2024, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 5 820 à La Réunion, volume en baisse de 16,3 % par rapport à la même période un an auparavant. La chute concerne les logements individuels (-18,3 %) ainsi que les logements collectifs (-14,5 %). De manière générale, depuis début 2022 le nombre de logements autorisés diminuent. Au niveau national, la diminution des délivrances de permis (-12,3 %) touche également toutes les catégories d'habitations.

À La Réunion, les mises en chantier ralentissent (-9,3 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Le recul concerne les logements individuels (-21,6 %) tant purs que groupés. En revanche, les logements collectifs marquent une progression (+4,3 %). Au national, la tendance est globalement à la baisse (-11,1 %).

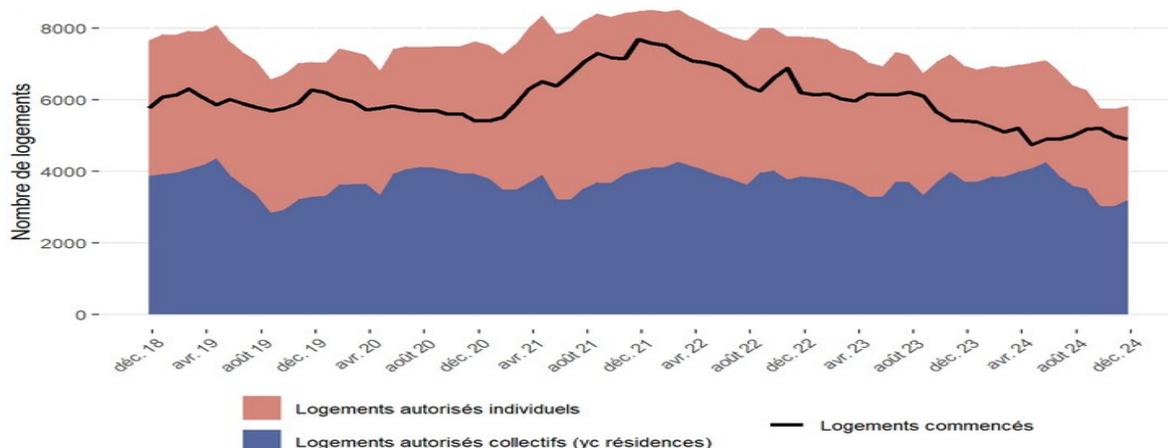
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

| | Nombre | Variation cumul sur 12 mois ¹ en % | |
|-------------------------------------|--------------|---|---------------------|
| | | La Réunion | France ² |
| Janvier 2024 - décembre 2024 | | | |
| Autorisés dont : | 5 820 | -16,3 | -12,3 |
| Individuels | 2 640 | -18,3 | -14,9 |
| • individuels purs | 1 600 | -26,3 | -20,5 |
| • individuels groupés | 1 040 | -1,9 | -3,0 |
| Collectifs ³ | 3 180 | -14,5 | -10,7 |
| Commencés dont : | 4 900 | -9,3 | -11,1 |
| Individuels | 2 210 | -21,6 | -24,1 |
| • individuels purs | 1 490 | -27,7 | -32,8 |
| • individuels groupés | 720 | -6,5 | 1,4 |
| Collectifs ³ | 2 680 | 4,3 | -1,5 |

Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Janvier 2025.

¹ Cumul Janvier 2024 - décembre 2024 rapporté au cumul Janvier 2023 - décembre 2023, ² Hors Mayotte, ³ Y.c. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Janvier 2025.

Entre janvier 2024 et décembre 2024, 322 450 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en repli (- 4,7 %) par rapport à la même période un an auparavant. Cette chute se distingue dans les secteurs de l'hébergement hôtelier (- 62,4 %), de l'exploitation agricole (- 41,5 %) ainsi que celui de l'industrie (- 24,8 %). Pour les autres secteurs, l'évolution est positive à l'instar du service public (+ 74 %).

De janvier 2024 à décembre 2024, 203 440 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une hausse de 18,9 % par rapport à la même période un an auparavant. Les principaux types de locaux concernés par cette croissance sont : l'artisanat (+ 130 %), les entrepôts (+ 56,7 %) et l'industrie (+ 50,5 %).

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

Au niveau national les autorisations sont stables alors que les ouvertures de chantier sont en régression.

Prochaine parution : mai 2025
pour les résultats avril 2024 à mars 2025

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

| | Nombre | Variation cumul sur 12 mois ¹ en % | |
|---------------------------------------|----------------|---|--------------------------------|
| | | Janvier 2024 - décembre 2024 | La Réunion France ² |
| Locaux autorisés dont : | 322 450 | -4,7 | 0,0 |
| hébergement hôtelier | 5 880 | -62,4 | 1,7 |
| bureaux | 53 720 | -2,1 | -8,9 |
| commerce | 53 040 | 22,4 | -3,7 |
| artisanat | 12 030 | 46,9 | -9,7 |
| industrie | 22 250 | -24,8 | 3,6 |
| exploitation agricole ou forestière | 52 410 | -41,5 | 8,0 |
| entrepôt | 78 380 | 9,4 | -3,9 |
| service public ou d'intérêt collectif | 44 740 | 74,0 | 5,4 |
| Locaux commencés dont : | 203 440 | 18,9 | -10,6 |
| hébergement hôtelier | 6 340 | 19,6 | -17,1 |
| bureaux | 35 680 | 7,5 | -20,0 |
| commerce | 24 140 | -2,9 | -0,7 |
| artisanat | 4 790 | 130,3 | -9,1 |
| industrie | 18 800 | 50,5 | -6,8 |
| exploitation agricole ou forestière | 43 950 | 30,6 | -5,9 |
| entrepôt | 54 550 | 56,7 | -20,2 |
| service public ou d'intérêt collectif | 15 190 | -38,6 | -3,7 |

Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin Janvier 2025.

¹ Cumul Janvier 2024 - décembre 2024 rapporté au cumul Janvier 2023 - décembre 2023. ² Hors Mayotte.

Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

Pour en savoir plus

[Sources et méthodes](#) sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© Deal 2020